

COMPTE – RENDU DE SÉANCE

DU 01 avril 2019 à 18 heures 00

Présents : Jean-Pierre PROU, Claude LUCAZEAU, Lionel RICHÉ, Véronique RATEAU, Mickaël ANTUNES, Christine GRILLAUD, Frédéric CARDINAL, Claire BERTHOMMÉ, Pascal LYS, Jacky ROUSSEAU, Samuel DAVID, Marina FERREIRA, Mickaël PÉRÉ

Absent excusés : Alain GUERIN

Absents : /

Convocation : le 25 mars 2019

Vote du Compte Administratif

Madame Hamon, trésorière de Gémozac, fait lecture du compte administratif.

Le Conseil Municipal ne soulève aucune question. Le Compte Administratif est adopté à la majorité.

Vote de l'Affectation du Résultat

Les investissements à prévoir au budget 2019 sont de 45 649,36 €.

L'excédent de fonctionnement de 228 566,96 € est reporté sur le budget 2019.

Aucune question n'est soulevée.

L'Affectation du Résultat est adoptée à la majorité.

Vote du Budget Primitif 2019

Lecture est faite du Budget Primitif 2019.

Les propositions pour :

section fonctionnement :	recettes 581 303,96 €
	dépenses 581 303,96 €
section investissement :	recettes 266 639,71 €
	dépenses 266 639,71 €

Aucune question n'est soulevée.

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif à la majorité.

Analyse Mme Hamon, trésorière

Le résultat de fonctionnement est plutôt positif. Les charges sont en baisse. Les encours bancaires sont en dessous de la moyenne départementale pour les communes de strate identique. Le fonds de roulement est bon. La commune a une bonne capacité d'autofinancement.

Questions diverses

Des investissements sont à venir : l'enfouissement des réseaux et les citernes incendie.

Concernant les citernes, la maison Bordet ne donne pas suite.

Pour information, le village de chez Jacquaud sera couvert par une citerne privée (une convention pourra être passée entre le SDIS et la mairie pour l'utilisation de cette citerne privée).

Question est posée à Mme Hamon sur la fin de la taxe d'habitation : aujourd'hui, l'État exerce des compensations. Pour demain, on ne sait pas, le mode de calcul est encore inconnu.

Mme Ferreira expose son étude pour le système PPMS (confinement école). Les tests sont concluants. Le devis se monte à 1924,80 €. Il comprend 4 points d'alerte, 4 boutons déclencheurs et 1 bouton de fin d'alerte. Les boutons déclencheurs seraient installés dans chaque classe et un à la cantine. Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce système est devenu obligatoire. Un choix de sonnerie est proposé. Les piles ont une autonomie de 2 ans.

Monsieur le Maire dit qu'il serait bien de prévoir les installer pendant les vacances de Pâques. Une question se pose sur le mode d'installation et donc sur la garantie qui en découle : faut-il installer le système soi-même ou la société s'en occupe-t-elle ? Peut-être poser la question à Mr Jonain pour l'installation...

Concernant l'équipement de la Salle des Fêtes, Mr Jonain s'est déplacé : il faut prévoir des télérupteurs pour les futurs cuisinières et tendre une ligne.

La Communauté de Communes de Gémozac a envoyé les dotations concernant la voirie. Elle s'élève à 18 479 €. Pour information, elles étaient d'environ 32 600 € l'année passée.

Mr Lucazeau informe l'Assemblée qu'un rallye Traction aura lieu le 7 avril 2019.